



Informations sur le traitement des données à caractère personnel et modalités d'exercice des droits

- **Fondement juridique**

L'enquête ESPA 13 novembre Phase 2, qualifiée de recherche impliquant la personne humaine à risque et contrainte minime, a reçu l'avis favorable du comité de protection des personnes (CPP) Sud Est le 6 mai 2019 (avis CPP-2019-41).

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par et sous la responsabilité de Santé publique France, dans le cadre de cette enquête, est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public. Il a reçu l'autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (décision CNIL DR-2020-031 du 28 janvier 2020 relative à la demande d'autorisation n°919215).

- **Données recueillies et traitées dans le cadre de l'enquête :**

Les données traitées concernent les personnes ayant accepté de participer à l'enquête ESPA. Elles portent sur :

- Les données collectées par questionnaire auprès de la personne concernée :
 - ⇒ Données d'identification : nom, prénom, coordonnées mail et téléphonique, le cas échéant le numéro de sécurité sociale ;
 - ⇒ Données d'enquête : caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe), le vécu des attentats et de leurs conséquences, l'impact psycho-traumatique, les modalités adoptées pour la prise en charge.
- Pour les personnes ayant accepté de transmettre leur numéro de sécurité sociale, leurs données de consommation de soins recueillies auprès de l'Assurance maladie (système national des données de santé).

- **Accès aux données sous la responsabilité de Santé publique France**

Seuls les agents de Santé publique France ou ses sous-traitants (*développement et maintenance, hébergeur de l'application*) peuvent avoir accès aux données, dans la limite nécessaire à la réalisation de la mission qui leur est confiée. Les personnes ayant accès aux données sont soumises au secret professionnel et engagent leur responsabilité pénale en cas de manquement à ce secret.

Dans le cadre de collaborations scientifiques établies pour la réalisation d'analyses complémentaires répondant aux finalités de l'enquête ESPA 13 novembre Phase 2, des données pseudonymisées (absence de tous noms,

prénoms, coordonnées) pourront être mises à disposition de nos partenaires dans des conditions garantissant leur sécurité et confidentialité, et dans le respect des dispositions relative à la protection des données personnelles. La liste des collaborations seront publiées sur le site Internet dédié à l'enquête ESPA 13 novembre.

- **Accès aux résultats de l'enquête**

En aucun cas les résultats des analyses réalisées et publiées par Santé publique France ou ses partenaires ne permettront d'identifier les personnes, directement ou indirectement.

Les résultats de l'enquête seront publiés sur le site Internet de Santé publique France. Vous pourrez en demander communication auprès de : espa13novembre@santepubliquefrance.fr ou bien en renseignant vos coordonnées mail ou postales lors de votre inscription en ligne.

- **Durée de conservation des données**

Les données collectées sont conservées pendant toute la période d'analyse des résultats puis seront détruites fin 2028.

- **Modalités d'exercice de vos droits sur vos données**

Le traitement de vos données n'a pas de caractère obligatoire.

Vous pouvez à tout moment exercer votre **droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation et d'opposition** au traitement de ces données¹, que ce soit durant la phase de recueil ou à la fin de la période d'enquête par courrier, signé accompagné d'une photocopie d'un titre d'identité à l'équipe projet :

Dr Philippe PIRARD
Coordonnateur de l'étude ESPA 13 novembre
Santé publique France
12 rue du Val d'Osne 94415 Saint-Maurice Cedex France
espa13novembre@santepubliquefrance.fr

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données (DPO) de Santé publique France à l'adresse : dpo@santepubliquefrance.fr

Si vous estimez que les droits sur vos données n'ont pas été respectés, vous pouvez saisir porter réclamation auprès la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

¹ Articles 49 et suivants de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés